



52^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable

Intervention de S.E. Monsieur Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

9 mars 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Nous remercions le Rapporteur spécial David Boyd pour sa présentation et son rapport.

Le Luxembourg est profondément préoccupé par la crise environnementale planétaire et est d'accord avec le Rapporteur spécial que la crise environnementale a un impact démesuré sur les droits des femmes et des filles. Elles ne sont pas des victimes, mais sont pleinement capables de prendre en mains leur propre destin. Mais comme vous le signalez, le patriarcat a des racines profondes et il faut adopter une approche féministe intersectionnelle afin de le confronter.

La protection de l'environnement, l'égalité des genres et les droits humains sont des priorités stratégiques pour le Luxembourg. Nous attachons une importance primordiale à une protection accrue des groupes particulièrement impactés par la détérioration de l'environnement, comme les femmes et les filles.

Dans ce cadre, nous encourageons tous les États membres de l'ONU à prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à un environnement sain pour toutes les femmes et les filles et à protéger particulièrement les défenseuses des droits humains.

Monsieur Boyd, vous soulignez un nombre d'allocations financières que les États devraient mettre en œuvre pour remplir leurs obligations nationales et internationales. Quel est le moyen le plus efficace de soutenir la société civile et les défenseuses des droits environnementaux ?

Je vous remercie pour votre attention